

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	20 (1912)
Heft:	3
Rubrik:	Circulaire de la Direction centrale de la Croix-Rouge suisse aux comités des 50 sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

communiquant avec la salle commune, c'est le plus souvent le moyen de le négliger ou de monopoliser à son profit le personnel au détriment du soin des autres. Ces petites chambres, qui existent souvent dans les hôpitaux français, sont un souci perpétuel quand elles sont ainsi employées.

* * *

Le travail d'une salle de malades est si essentiellement féminin, que s'il est livré à des hommes, il exigera un personnel plus nombreux sans que le service soit aussi bien fait.

* * *

Il ne faut avoir dans un hôpital que les meubles strictement indispensables et ceux-ci ne doivent jamais présenter des

rainures, des sculptures ou des corniches qui ne sont que des réceptacles pour les poussières, compliquant énormément les soins de propreté, qui ne sont jamais suffisants.

* * *

Il y a beaucoup de souffrances qui sont surajoutées à celles qui sont dues au fait de la maladie, et ce n'est que lorsque le sujet se trouve mis dans des conditions d'air, de confort, de propreté et de repos moral, par le soin du personnel soignant, que les médecins peuvent arriver à reconnaître quels sont les malaises réels et inévitables d'un état pathologique donné.

(La fin au prochain numéro.)

Circulaire de la Direction centrale de la Croix-Rouge suisse aux Comités des 50 sections

Nous avons l'avantage de porter ce qui suit à votre connaissance, et de vous prier de traiter cet objet lors de la plus prochaine réunion de votre Comité.

Le Conseil fédéral a décidé que le produit de la vente de la carte officielle du 1^{er} août reviendrait cette année à la Société centrale de la Croix-Rouge suisse.

Le « Comité de la fête nationale » à Zurich, chargé de choisir le sujet de la carte du 1^{er} août, et d'en faire la distribution, a pensé qu'il serait utile — dans le but d'obtenir un résultat financier brillant — de demander le concours des sections de la Croix-Rouge, des samaritains, de la Société militaire sanitaire et de la Société d'utilité publique des femmes suisses. Ces sociétés auraient à s'occuper de la propagande à faire, ainsi que de la vente en détail des cartes postales officielles.

Il a été prévu que deux cartes différentes seraient mises en circulation cette année; les sujets choisis sont particulièrement attrayants et plairont certainement au public. Le prix de vente reste le même que les années précédentes, soit 20 ct. la carte affranchie. Le Comité de la fête nationale fait une remise de 4 ct. par carte aux sections qui feront une commande ferme de 300 exemplaires au moins. C'est dire qu'au lieu de payer 20 fr. les 100 cartes, les sections n'auront à verser que 16 fr. Le bénéfice qu'en pourront retirer les sections sera dès lors d'autant de fois 4 fr. qu'elles auront commandé de centaines de cartes qui doivent être revendues au prix fixe de 20 ct.

Nous savons fort bien qu'une pareille remise n'aurait pas été nécessaire pour encourager les sections à s'occuper activement de cette vente et qu'elles seraient cer-

tainement intervenues par patriotisme et solidarité, mais nous pensons que « toute peine mérite son salaire ». Cela nous fait espérer que les Comités de toutes les sections intéressées s'occuperont avec d'autant plus d'ardeur de la carte du 1^{er} août, qu'il tombera dans leurs caisses des sommes plus considérables et que leur travail aura été plus grand, partant plus fructueux.

Comme les cartes doivent être commandées sous peu, nous serons obligés de faire savoir au Comité de la fête nationale, avant le 15 février, le chiffre total des cartes que nous devons réservier pour notre association. Nous vous prions donc de bien vouloir nous communiquer dès que possible le nombre des cartes que vous désirez commander pour votre section. Ces cartes vous seront adressées contre remboursement quelque temps avant le 1^{er} août 1912.

Dans l'espoir de voir votre section contribuer vigoureusement à la vente des cartes officielles du 1^{er} août, nous joignons à ces lignes un formulaire que nous vous prions instamment de nous retourner rempli avant le 15 février, et nous vous adressons, MM., l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

Bâle et Berne, le 19 janvier 1912.

Pour la Direction de la Société centrale suisse de la Croix-Rouge,

Le président: Iselin, Conseiller nat. Le secrétaire: Dr W. Sahli.

Note de la Rédaction: La Croix-Rouge suisse publiera sous peu des vignettes des deux cartes. L'une représente un « Signaleur sur la montagne », l'autre un « Retour du feu de la fête nationale »



Le Comité central de l'Alliance des samaritains suisses aux sections

Chers collègues,

Nous avons l'avantage de vous faire savoir que

l'Assemblée annuelle des délégués

aura lieu cette année le 2 juin à **Neuchâtel**. — En vous rappelant les §§ 11-14 des statuts, nous vous prions de nous donner les noms de vos délégués et de nous communiquer jusqu'au 20 avril les objets que vous désireriez voir portés à l'ordre du jour. Après ce délai, l'ordre du jour définitif sera établi et adressé à toutes nos sections.

Nous nous sommes engagés vis-à-vis de la Société suisse de la Croix-Rouge à faire vendre par nos sections 30,000 cartes de la fête nationale du 1^{er} août. Bien que ce nombre soit déjà atteint par les commandes que nous avons reçues de la part des sections, nous vous engageons vivement à nous en commander encore.

Afin de terminer en temps utile notre rapport de gestion, et de pouvoir faire une prompte remise de nos charges à nos successeurs, nous vous informons que nous prendrons la liberté de prélever les **cotisations annuelles pour 1912** dès le mois d'avril. Cette contribution est de 30 ct. par membre actif.